

Copie de résolution 2020-229

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos le 7 décembre 2020 à 20h00, situé au 541, rue Notre-Dame.

Sont présents :

M. Marcel Bergeron, conseiller, siège no.1
Mme Manon Blanchette, conseillère, siège no.2
M. Gérard Martin, conseiller, siège no.3
M. Alex Desfossés-Cusson, conseiller, siège no.4
M. Guy Bournival, conseiller, siège no.6

Est absent :

M. Carl Langlois, conseiller siège no.5

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Jutras, maire. Madame Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière/directrice générale et secrétaire-trésorière gma niv.1, est également présente.

7 ADOPTION RÉGLEMENT 2020-422 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

Règlement 2020-422

Pour modifier les règlements 2004-286, 2005-296 et 2007-303 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village permet par les règlements 2004-286, 2005-296 et 2007-303 la circulation sur certains chemins municipaux, des véhicules hors route;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par lors de la session du conseil du 2 novembre 2020;

Il est proposé par M. Alex Desfossés-Cusson, appuyé par M. Guy Bournival que le conseil adopte le règlement 2020-422 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur les chemins et sur les longueurs maximales prescrites suivants : (voir annexe 1)

Sentier pour hiver seulement (VTT)

Rues St-Lambert à St-Antoine
Rues St-Antoine à Nappert
Rue Nappert au Rang de la Rivière

Sentier pour hiver seulement (motoneiges)

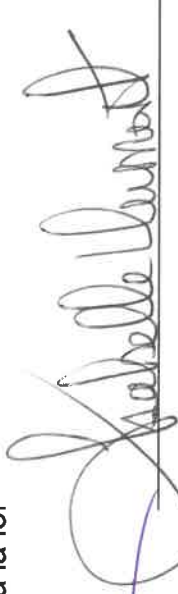
Rues St-Lambert à Notre-Dame
Rues St-Thomas
Rue Blake

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du ministère des Transports, conformément à la loi


M. Sylvain Jutras

Maire

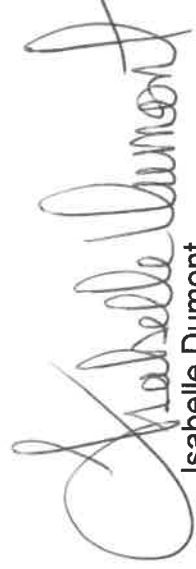

Mme Isabelle Dumont

Directrice générale/sec.trés.gma

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, LE MAIRE EXERÇANT LE DROIT DE VOTE

Vraie copie certifiée
Ce 8 décembre 2020


Sylvain Jutras
maire


Isabelle Dumont

directrice générale et secrétaire-très. Gma
niv.1